

**Inauguration de la chaire Riad El-Solh.  
Allocution du Professeur Léna Gannagé.  
Doyen de la faculté de droit et des sciences politiques.**

Madame la Ministre Leila El-Solh Hamadé ,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis, chers étudiants,

Lorsqu'il y a quelques semaines, le Père Recteur a annoncé en Conseil d'Université qu'une chaire Riad El-Solh allait être inaugurée à la faculté de droit, il s'en est suivi immédiatement des réactions unanimes et enthousiastes. Ces réactions étaient en elles-mêmes très intéressantes parce qu'elles émanaient de personnes, qui ne savaient pas véritablement quel était l'objet de la chaire ou quelles seraient ses activités, mais qui étaient néanmoins sincèrement heureuses à l'idée de la réalisation de ce projet. Un des collègues a qui je demandais pourquoi il se réjouissait autant m'a répondu sur le ton de l'évidence ; « mais parce que c'est Riad El-Solh ».

Il me semble que cette réponse résumait, au fond, l'état d'esprit et le sentiment de beaucoup d'entre nous.

Le sentiment que, bien avant d'accueillir une chaire, nous allons accueillir à l'Université Saint-Joseph un nom : celui de Riad El-Solh ; un nom qui demeure intacte dans la conscience collective, un nom qui fédère et qui rassemble, un nom qui parle à tous, un nom qui ravive, surtout, par-delà les mémoires étriquées des communautés et des clans, cette mémoire nationale que l'on croyait définitivement assoupie et qui nous fait, parfois, la bonne surprise de se réveiller.

Que le nom de Riad El-Solh puisse s'inscrire dans une faculté de droit, qu'il parle aux juristes, tout autant qu'aux politologues, n'est pas vraiment surprenant. Il a tant de titres à le faire : est-ce le père de l'indépendance qui retient l'attention ? Est-ce l'un des auteurs du pacte national ? Est-ce l'homme de la déclaration ministérielle du 7 octobre 1943 ?

C'est peut-être un peu tout cela à la fois et sans doute aussi beaucoup plus. Ce qui émerge incontestablement, au-delà de ces différentes facettes, c'est la figure de l'un des fondateurs, aux côtés de Béchara el Khoury, de l'Etat libanais.

Et peut-être nous faut-il d'abord commencer par revenir sur notre propre histoire pour comprendre ce qu'elle lui doit.

Nous sommes en 1943. Le Grand Liban existe bien sûr depuis déjà vingt trois ans mais il n'y a de la part des Libanais de l'époque aucun consensus ni sur son identité ni sur son avenir.

Il y a ceux qui regardent vers le monde arabe avec le goût amer de l'unité perdue, et il y a ceux qui ont réclamé et obtenu, de l'autorité mandataire, le Liban comme patrie définitive mais qui sont partagés sur l'arabité de celui-ci et fondamentalement divisés sur le rôle de la France, à laquelle certains confieraient bien volontiers encore la protection du pays.

Il va falloir aux dires d'Edmond Rabbath « libaniser » les premiers, « arabiser » les seconds. Ce sera l'objet du pacte national qui préfigure la naissance véritable de l'Etat libanais. Il pose en principe l'indépendance absolue du Liban, laquelle se traduit concrètement par deux renonciations. La renonciation pour les uns à la fusion du Liban au sein d'une entité arabe, la renonciation pour les autres à la protection de « leur mère, la France », la mère compatissante, et pour certains, la « mère de l'univers ».

La déclaration ministérielle du 7 octobre 1943 viendra compléter les termes du pacte. Elle est d'abord la déclaration de l'indépendance.

A un moment où les Français sont encore au Liban, Riad El-Solh, dans un geste d'une incroyable audace, ordonne la modification de la Constitution pour supprimer les dispositions qui reconnaissent à l'autorité mandataire le droit de participer à l'administration de la chose publique.

Mais il annonce aussi tout le programme du gouvernement et esquisse pour la première fois la politique du Liban indépendant : l'affirmation de l'arabe comme langue officielle ; la réforme de l'administration, la nécessité d'oeuvrer à la suppression du confessionnalisme politique, mais avec cette précision importante que cette grave réforme ait été préparée avec soin dans les différents domaines, en coopération avec tous, de manière à ce qu'elle soit acceptée de chacun. La définition enfin de la place du Liban sur la scène internationale : un Liban au visage arabe, appartenant résolument au monde arabe, mais ouvert sur l'occident.

Ainsi se trouvent esquissés non seulement la politique du gouvernement, mais également en creux, et de manière extrêmement subtile, les traits complexes de l'identité libanaise.

Le grand Liban, qui avait été proclamé en vertu d'une décision de la puissance mandataire est désormais doté d'une nouvelle légitimité infiniment plus puissante que celle qui lui avait été insufflée par le Général Gouraud. Cette légitimité, qui tire sa source de l'adhésion désormais très nette à l'Etat libanais des principales communautés libanaises, c'est d'abord Riad El-Solh qui la lui apporte.

Il fallait avoir une vision, il fallait du courage, il fallait surtout un incroyable charisme : au moment de l'indépendance, l'homme au tarbouche, aux yeux qui plissent et qui pétillent, ce Père de la nation, a un peu moins de cinquante ans.

Cette histoire de la fondation de l'Etat libanais, nous ne pouvons pas la relire aujourd'hui sans une certaine nostalgie, sans nous demander rétrospectivement ce que nous en avons fait. Sans chercher à savoir si nous lui sommes restés fidèles ou plutôt sans compter le nombre de trahisons que nous lui avons portées.

Nous ne pouvons pas la relire sans constater que l'histoire qui a suivi a été tourmentée et souvent douloureuse, que l'édifice institutionnel n'a jamais paru aussi fragile, que le système est aujourd'hui à bout de souffle.

Ce n'est pas le lieu ici de se demander ni pourquoi ni comment nous en sommes arrivés là. Constatons simplement qu'à un moment où nous sommes tous d'accord pour constater la faillite du système, nous n'avons aucune solution de substitution à proposer.

Ce qu'il y a sans doute de plus inquiétant dans la crise politique et institutionnelle que traverse le Liban c'est qu'elle s'accompagne d'une crise tout aussi grave de la pensée et de la réflexion. Une espèce de résignation s'est emparée d'une grande partie des intellectuels et des universitaires. Une forme d'auto censure s'est emparée des esprits. Nous avons dressé une liste de sujets tabous, que nous nous sommes interdits de traiter en profondeur. Par peur de froisser les susceptibilités des uns ou de autres, par peur de heurter les convictions des uns et des autres, par peur des tensions, nous nous sommes défendus de discuter de la réforme du système politique, de la question de la représentation communautaire, de celle du statut personnel, de l'identité nationale, de la notion de souveraineté, de la mémoire collective, de l'histoire récente du Liban. Par une forme de consensus, dont nous avons seuls le secret, tout ceci a été retiré du débat public. Par peur de raviver le conflit, la société civile libanaise s'interdit de réfléchir sur elle-même depuis quarante ans. Le résultat est qu'à force de ne plus oser débattre de rien, nous touchons le néant. Le vide intellectuel a relayé le vide politique.

C'est précisément ce vide que la chaire Riad El-Solh a pour objectif de combler en lançant à la faculté de droit de l'Université Saint-Joseph un espace de réflexion juridique et politique, intitulé « pluralisme et démocratie ». Il aura pour objet d'initier une réflexion sur les différents sujets de droit public et de droit privé en rapport avec les sociétés pluralistes. Il contribuera, je l'espère, à initier un débat académique de qualité à partir de la pensée de Riad El-Solh et en rapport avec elle. Il le fera, enfin, en restant fidèle à la tradition de la faculté de droit, celle de l'exigence académique et de l'indépendance de la pensée, qui depuis cent ans maintenant, a fait la réputation de cette maison.

Je voudrais remercier la Fondation Al Waleed Bin Talal, et le Centre Al Waleed Bin Talal qui assurent le financement de cette chaire, qui ont compris l'enjeu qu'elle représentait et qui en ont permis l'existence.

Je voudrais remercier surtout Madame la Ministre Leila El-Solh de la confiance immense qu'elle nous accorde en nous confiant ce nom, le nom de Riad El-Solh, pour l'associer à cette réflexion académique. Puisseons-nous, Madame, être à la hauteur de cette confiance et préserver intacte l'héritage que vous nous transmettez.